

L'économie de « l'après-CEP » : forces et faiblesses

Bernard Poirine

DANS **HERMÈS, LA REVUE** 2002/1 (N° 32-33), PAGES 317 À 333

ÉDITIONS **CNRS ÉDITIONS**

ISSN 0767-9513

DOI 10.4267/2042/14390

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://preprod.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2002-1-page-317.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour CNRS Éditions.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Bernard Poirine
Université de la Polynésie française

L'ÉCONOMIE DE « L'APRÈS-CEP » : FORCES ET FAIBLESSES

L'économie actuelle de la Polynésie française a été façonnée de 1964 à 1995 par la croissance exceptionnelle des transferts publics métropolitains, liée à l'installation puis au fonctionnement du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP), ces expérimentations atomiques ayant eu lieu à Mururoa et Fangataufa, atolls des Tuamotu. À partir de 1964, la Polynésie française est passée de l'ère « pré-industrielle » à l'ère « post-industrielle », devenant l'archétype d'une économie de ville de garnison dont l'essentiel des activités était lié au commerce et à l'importation ; dans ce contexte, les activités traditionnelles d'exportation (nacre, pêche, coprah, vanille, café) se trouvèrent rapidement délaissées alors que les importations progressaient très rapidement.

Au cours des années 1980, le PIB par habitant du Territoire est devenu le plus élevé des collectivités ultramarines françaises ; il est aujourd'hui comparable à celui de la Nouvelle-Zélande ou de l'Australie. Aussi, à la suite de l'arrêt des essais nucléaires (1996), la Polynésie française a-t-elle dû entamer un « programme décennal de reconversion économique » qui vise à augmenter progressivement la part de ses ressources propres (tourisme, exportations) dans les ressources extérieures totales, essentiellement composées de transferts publics au début de la période. En 2001, le Territoire se trouve à mi-chemin de sa reconversion vers des activités civiles, tournées principalement vers le développement du tourisme, des perles noires et de la pêche. À ce stade, un premier bilan peut être établi, mettant en évidence les faiblesses et les forces de l'économie polynésienne ; on pourra ainsi évaluer l'efficacité réelle des politiques publiques mises en œuvre dans l'optique d'une véritable autonomie économique du Territoire.

Les faiblesses

D'une manière générale, les faiblesses existantes sont l'héritage du « boom » produit par la mise en place du CEP, mais aussi la conséquence des politiques fiscales, adoptées depuis les années 1960, pour financer l'expansion rapide de la fonction publique territoriale (induite par l'autonomie politique croissante accordée au Territoire).

Une économie très dépendante, depuis près de quarante ans, des transferts de fonds publics métropolitains

À partir de l'installation du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP), autour des années 1964 à 1968, le Territoire a connu une croissance rapide du PIB par habitant, rythmée par la progression exceptionnelle des transferts publics de l'État ; ceux-ci représentaient l'essentiel des ressources extérieures (les autres ressources — exportations, et variation des encours de prêt — étant en comparaison négligeables). Ces transferts avaient au départ une composante militaire importante (en 1966, les dépenses du CEP représentaient à elles seules 76 % du PIB) ; celle-ci s'est atténuée dans les années 1980 et 1990 (en 1988, 23 % du PIB), au profit des transferts civils produits par l'expansion de la fonction publique. Le statut politique local évoluant vers une autonomie croissante depuis 1974, les effectifs de la fonction publique n'ont cessé d'augmenter, passant de 3 264 en 1962 à 22 369 en 1988, pour s'établir à 26 136 en 2000, avec à présent une part dominante (3/5) pour les emplois de statut territorial.

L'accroissement rapide des postes de la fonction publique a provoqué une croissance rapide de la consommation locale et, de fait, des importations, alors que les exportations traditionnelles (coprah, nacre, vanille, café, phosphate) s'effondraient et que la perle noire reste liée au bon vouloir des Japonais. Certaines années, le taux de couverture des importations par les exportations est tombé en dessous de 20 % (contre 80 % environ au début des années 1960) ; en 2000, le taux de couverture n'est toujours que de 23 %.

Économie de rente nucléaire et syndrome hollandais ont provoqué l'inflation, la dégradation du solde des échanges et le développement du secteur tertiaire

L'économie Polynésienne est donc devenue une économie de rente nucléaire à l'issue de trois décennies de présence du CEP. Une économie de rente s'observe partout où a lieu un afflux de richesse en grande partie indépendant de la valeur ajoutée marchande locale. Dans une telle économie, se produit ce qu'on appelle le syndrome hollandais (Van Wijnbergen, 1984) : le secteur rentier (en Hollande, il s'agissait du gaz) tend à provoquer l'inflation des prix et des salaires, à écrémer les ressources en capital et en travail à son profit, et à provoquer une surévaluation de la mon-

naie dans la mesure où le différentiel d'inflation avec l'extérieur n'est pas compensé par une dévaluation du taux de change nominal. Du fait de cette surévaluation du taux de change réel, les secteurs « traditionnels » (non bénéficiaires de la rente) ne sont plus compétitifs à l'exportation comme sur le marché intérieur, d'où l'effondrement des exportations « traditionnelles » (industrielles dans le cas de la Hollande et du Royaume Uni après l'exploitation du pétrole de la mer du Nord) et la hausse des importations.

En Polynésie française le pouvoir d'achat déversé grâce aux transferts publics et à l'accroissement rapide des postes de la fonction publique de l'État et du Territoire a provoqué une forte inflation et une croissance rapide des importations, alors que les exportations traditionnelles (coprah, nacre, vanille, café, phosphate) s'effondraient. Le taux de couverture des importations par les exportations est tombé aux environs de 20 % (contre 80 % environ au début des années soixante). Seuls les secteurs profitant de la rente et protégés de la concurrence des importations (services, industrie protégée par des droits de douane, BTP), peuvent maintenir une rentabilité suffisante, puisqu'ils profitent de la hausse des prix sans craindre la concurrence extérieure. En conséquence, dans une économie de rente, le secteur primaire s'effondre, le secteur secondaire se résume au BTP et à quelques activités produisant pour le marché intérieur à l'abri de tarifs douaniers très élevés, et le secteur tertiaire (importation, commerce, services financiers, services de transports, services de santé, administrations) se développe sans entrave, puisque, appartenant au secteur protégé, il peut librement augmenter ses prix et ses marges.

La Polynésie française a suivi ce schéma de l'économie de rente : la part du secteur primaire s'est effondrée, passant de 40 % à 4,6 % de la valeur ajoutée entre 1960 et 1984, alors que le secteur tertiaire (marchand et non marchand) passait de 44 % à 73,5 % de la valeur ajoutée pendant la même période. Les exportations « traditionnelles » de ce secteur (coprah, vanille, café, phosphate) se sont toutes effondrées rapidement suite au « boom CEP », conformément au modèle du syndrome hollandais. Toujours entre 1960 et 1984, le secteur secondaire est passé de 16 % à 22 % du PIB, le BTP et les industries agroalimentaires tournées vers le marché local (bière, boissons non alcoolisées, fromages frais) représentant une part essentielle de celui-ci. En 1996, le secteur primaire ne représente plus que 4,2 % du PIB, le BTP 4,6 %, le secteur secondaire hors BTP 10 %, le secteur tertiaire marchand 54,6 %, le secteur tertiaire non marchand 26,3 %, (ISPF 2000). La Polynésie française est donc bien devenue une économie de services (plus de 80 % du PIB), « post-industrielle », sans avoir jamais connu de « révolution industrielle ». Ceci n'est d'ailleurs pas forcément un mal : il est clair que si le niveau de vie actuel avait été obtenu grâce à l'industrie, les niveaux de pollution et de qualité de vie, dans ce fragile milieu insulaire, seraient devenus intolérables. Toutes les économies insulaires à haut niveau de vie reposent sur l'exportation de services (financiers ou touristiques), à l'exception de l'Islande (pêche). Citons par exemple Hawaï, Guam, les Bahamas, la Barbade, les Bermudes et les Antilles néerlandaises.

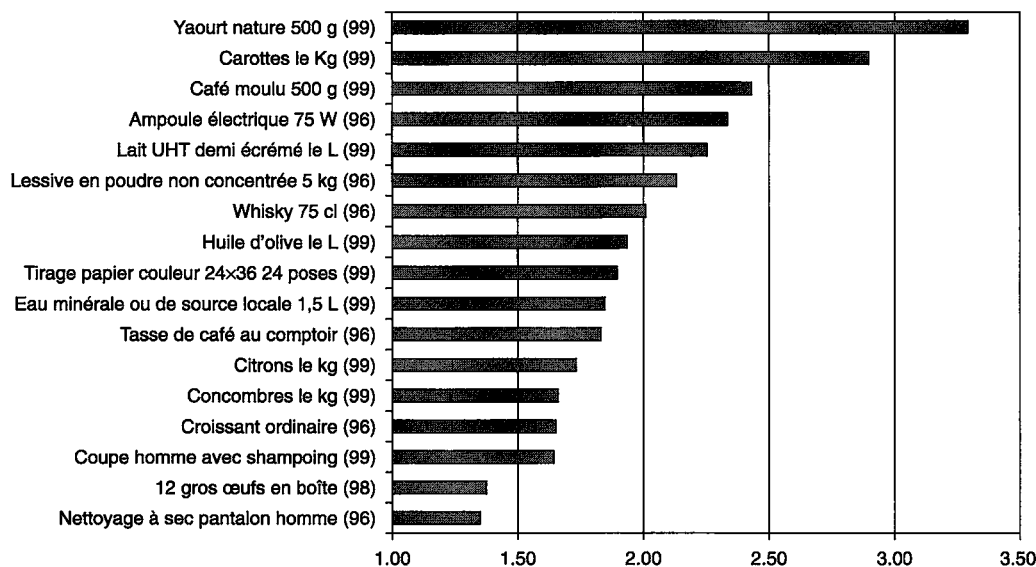
Une fiscalité protectionniste, présentant des conséquences régressives sur le plan social

Jusqu'en 1998, le Territoire possédait une fiscalité très spécifique, essentiellement basée sur la taxation des importations (droits d'entrée et droits de douane). Par suite de l'évolution croissante de la Polynésie française en matière d'exercice de l'autonomie politique, les autorités locales eurent tendance à augmenter le budget territorial ; la pression fiscale sur les importations a considérablement augmenté, passant de 12,9 % de la valeur de celles-ci en 1960 à 43,3 % en 1993 et 48,6 % en 1996. À cette époque, aucun pays au monde n'avait un niveau de taxation douanière, et donc un niveau de protectionnisme, aussi élevé. En 2000, malgré une réforme fiscale (voir plus loin) diminuant la fiscalité douanière depuis 1998, la fiscalité indirecte représente 76 % des recettes, dont 32 % de droits à l'importation et 12 % de taxes à la consommation spécifique (hydrocarbures, automobiles, tabac, bière) s'appliquant à des produits importés (sauf pour la bière). La seule fiscalité sur les revenus est la Contribution de Solidarité Territoriale (CST). Elle s'applique essentiellement aux revenus salariés, et elle est directement versée au budget de la Caisse de Prévoyance Sociale (sécurité sociale locale). Elle représente seulement 6 % des recettes fiscales totales (5,1 milliards de francs CFP sur 86,3 milliards de francs CFP). Sur le plan social, ce système fiscal atypique a un caractère régressif : il frappe plus durement les bas revenus que les hauts revenus, puisque c'est la consommation qui est taxée, et non le revenu et la fortune. Les ménages aisés qui peuvent épargner une part importante de leur revenu sont donc moins lourdement taxés que les ménages modestes qui doivent assurer, quoi qu'il arrive, les besoins quotidiens de leurs membres. Un tel système renforce à terme les inégalités de revenu et surtout de patrimoine entre les ménages du Territoire.

Un niveau de prix trop élevé

Faute de production locale, ce protectionnisme contribue à entretenir le haut niveau des prix locaux. Mais ce haut niveau des prix est également entretenu par la masse importante des salaires de la fonction publique et leur majoration indiciaire (majoration de 84 % aux Îles du Vent et îles sous le Vent, de 113 % dans les archipels éloignés des Tuamotu, Gambier, et Marquises). Il s'y ajoute des primes d'arrivée et de départ conséquentes pour les fonctionnaires expatriés, qui restent en principe deux fois deux ans. En ce qui concerne la fonction publique locale, bien que les traitements ne soient pas officiellement « indexés », ils ont été de fait alignés sur ceux des fonctionnaires d'État expatriés. On estime souvent que le différentiel de niveau de prix par rapport à la métropole est de l'ordre de 40 %, mais aucune étude officielle n'en fournit la preuve.

Les prix à Tahiti par rapport à la France métropolitaine



Le poids de la fonction publique

Parce que le Territoire paye ses fonctionnaires au tarif des « expatriés », la fonction publique territoriale ponctionne fortement le budget local. Ceci explique en partie le haut niveau des taxes indirectes puisque la fiscalité locale ne comporte toujours pas d'impôt sur le revenu des personnes physiques ou d'impôt sur la fortune, comme la fiscalité nationale. Aussi, un écrémage des talents se réalise-t-il au profit du secteur public (territorial ou d'État) ; le secteur privé a le plus grand mal à recruter des cadres et des techniciens avec des salaires ne bénéficiant d'aucune indexation. C'est un handicap grave pour le développement de l'économie marchande, tout spécialement pour le tourisme. Ceci est l'une des facettes du syndrome hollandais discuté plus haut.

Les difficultés du tourisme, des exportations et le problème de la desserte aérienne.

Le haut niveau des prix constitue un handicap pour le tourisme et les exportations, qui ont souvent du mal à être compétitifs sur le marché mondial. Les touristes en particulier sont souvent choqués par les tarifs pratiqués, tant dans les hôtels et restaurants, que dans les magasins com-

mercialisant des produits locaux, artisanaux ou agricoles (perles, vanille, monoï, thon, fleurs coupées, jus d'ananas...). Tahiti a acquis la réputation d'être une destination chère par rapport à la plupart des destinations touristiques de la Caraïbe ou du Pacifique.

Ce handicap est renforcé par la position géographique de Tahiti, très éloignée de tous les marchés émetteurs (à 17 100 km de Paris, 6 200 km de Los Angeles, 8 800 km de Tokyo, 5 700 km de Sydney, 7 500 km de Santiago), ce qui implique un voyage plus long et plus coûteux par rapport aux destinations concurrentes. Ceci rend difficile la mise au point de « *packages* » attractifs par les *tours operators*. Le tourisme « de masse » est donc exclu, et les courts séjours (moins d'une semaine) le sont également (ce qui est un gros handicap pour le marché japonais). À titre de comparaison, à Guam, 147 vols par semaine arrivent en provenance du Japon, pour des séjours de trois à quatre jours, contre deux par semaine à Tahiti, pour des séjours d'une semaine. La Polynésie française s'est récemment dotée d'une compagnie aérienne locale, *Air Tahiti Nui*, qui exploite un seul avion pour l'instant. Les difficultés actuelles d'Air Lib et la possible disparition de la desserte de cette compagnie illustrent les problèmes que posent la dépendance envers des compagnies internationales dont l'intérêt financier n'est pas forcément compatible avec les objectifs du Territoire. C'est notamment le cas pour la desserte directe du Japon, initiée par Air France, puis reprise par Air Tahiti Nui dans des conditions de rentabilité difficiles (8 800 km sans escale : l'un des plus longs trajets au monde). Le Territoire souhaite doter Air Tahiti Nui d'un deuxième avion, ce qui permettrait de desservir Paris, en plus de Los Angeles et Tokyo. Mais la rentabilité d'une petite compagnie aérienne locale reste hypothétique à court comme à long terme, en raison de l'absence d'économies d'échelle, aussi le gouvernement vient-il de décider d'instaurer une taxe sur les voyages aériens visant à subventionner Air Tahiti Nui, taxe vivement contestée par les autres compagnies aériennes desservant le Territoire.

De même les exportations de thon, de monoï de Tahiti, de fleurs coupées, de jus d'ananas, de vanille, sont handicapées par le haut niveau des prix local, ce qui ne favorise guère l'exportation.

Les forces

Rappel des principaux atouts

Pour la culture de la perle noire et le tourisme, qui constituent les deux principales ressources marchandes du Territoire, l'environnement naturel est exceptionnel. Par ailleurs, on note à Tahiti la présence d'une population jeune, de mieux en mieux formée ; alors que la génération des 60 ans ne pouvait pas passer le baccalauréat à Tahiti, l'université de la Polynésie française, qui a ouvert ses portes en 1989, compte à présent 1 500 étudiants. Les infrastructures de communication (routes, ports, aéroports) et de télécommunications sont excellentes, les équipements sociaux (établissements scolaires, hôpitaux) aussi. L'association à l'Union européenne est favorable aux échanges,

dans le cadre des accords de Lomé puis de Cotonou ; l'aide du FED est appréciable, de même que l'affiliation à l'euro (garantie par le Trésor français). La baisse récente de l'euro, en atténuant la surévaluation du franc CFP, a favorisé la venue des Américains et des Japonais, tout en stimulant les exportations. Enfin le statut de « paradis fiscal » attire inévitablement les investisseurs et favorise la mise en place d'une riviera pour retraités fortunés (les retraités fonctionnaires bénéficient d'une retraite indexée à 1,75). Une relative paix sociale et politique s'est instaurée depuis 1996. Le dynamisme de la communauté chinoise a aussi grandement contribué à la croissance économique.

Une politique sociale intelligente qui permet de diminuer le chômage à long terme

Cette politique mérite d'être développée, car elle ne découle pas de mesures d'ordre national : elle est le fruit des décisions de l'Assemblée territoriale. Il n'y a pas localement de revenu minimum d'insertion (RMI), ni d'allocation chômage, mais des aides au logement et un système universel de protection sociale financé par une « contribution de solidarité territoriale » frappant tous les revenus à la source.

Dans les archipels, les « fare MTR » (maisons en bois très solides, conçues pour supporter l'épreuve des cyclones, présentant un plan facile à assembler et à livrer en *kit*) ont permis de moderniser peu à peu l'habitat et de résorber les logements vétustes à un coût très faible ou même nul pour les bénéficiaires.

À noter aussi que le salaire moyen mensuel se situe à 5 500 francs français (FF) environ, et que les cotisations sociales des employeurs sont nettement plus faibles qu'en métropole (20 % environ) ce qui réduit le coût du travail pour les employeurs, par rapport aux DOM en particulier. Ceci favorise les créations d'emplois et permet d'éviter la « trappe de chômage » comme à La Réunion, c'est-à-dire la création de situations où la recherche d'emploi n'est plus un objectif prioritaire, le revenu apporté par la reprise d'un travail n'étant guère supérieur à l'allocation de RMI. De ce fait, le taux de chômage de Polynésie française est probablement le plus faible de tous les DOM-TOM (mais il est impossible de le mesurer entre les recensements).

Depuis les années 1970, il y a très peu d'émigration de Polynésiens vers la métropole, ce qui démontre que le marché du travail local suffit aux besoins d'emplois des travailleurs, ce qui n'est pas du tout le cas dans les autres pays polynésiens du Pacifique (Tonga, Samoa, Cook, Wallis et Futuna) où l'émigration des jeunes adultes est un phénomène massif.

Des dispositifs de défiscalisation qui stimulent l'investissement

La loi Pons, votée en 1986, avait eu au départ peu d'effet en Polynésie française, alors qu'elle était largement utilisée aux Antilles. Depuis 1995, elle a au contraire un effet déterminant sur les investissements dans les domaines du tourisme et de l'immobilier à vocation résidentielle. De plus

un dispositif de défiscalisation local, baptisé pompeusement « loi Flosse », est venu s'ajouter à la loi Pons (quelque peu modifiée par la loi Paul, dans son volet fiscal, en décembre 2000). La possibilité de cumuler les avantages fiscaux des deux dispositifs a considérablement stimulé la construction d'hôtels et de résidences immobilières et les investissements dans tous les secteurs productifs.

En se cumulant avec les transferts de l'État, les investissements défiscalisés par la loi Pons participent à la croissance ce qui a sans nul doute augmenté l'effet multiplicateur des sommes versées par la métropole au profit du Territoire.

Transferts de l'État et investissements afférents à la « Loi Pons »

Milliards de F. CFP	En 1994	En 1995	En 1996	En 1997	En 1998	En 1999
Transferts de l'État	92,0	98,0	101,0	96,0	94,0	93,5
Investissements Loi Pons	13,2	20,7	23,2	73,4	55,7	21,2
Transferts + loi Pons :	105,2	118,7	124,2	169,4	149,7	114,7

Source : MAFIC, Haut-commissariat de Polynésie française.

Une croissance rapide et une réduction du déficit de la balance commerciale, bases de la stabilité politique et sociale notée depuis 1996

La croissance économique a été rapide depuis 1996 (3,4 % par an de 1996 à 1999 ; 4,2 % en 2000), alors qu'on s'attendait à une crise grave à la fermeture du CEP (suite à l'arrêt des essais nucléaires). Après les émeutes qui ont marqué la reprise des essais nucléaires en 1995, le climat social s'est nettement amélioré, grâce à la croissance qui a créé des emplois, résorbé le chômage, et restauré la confiance chez les investisseurs. De 1995 à 2000, l'emploi salarié déclaré (hors fonction publique d'État) a progressé de 25 %, soit une hausse de 5 % par an. La masse salariale a crû au rythme moyen de 6,6 % par an (IEOM 2000 : 22). En 2000 les effectifs du secteur primaire ont augmenté de 11,4 %, ceux du BTP de 6 %, ceux des services de 6,6 %. Au total la progression des emplois est plus rapide que celle de la population active, ce qui a permis de résorber le chômage (le taux de chômage était de 13,2 % de la population active au recensement de 1996, soit le plus faible de l'Outre Mer). En définitive, de 1992 à 1999, les exportations ont progressé de 317 %, et les recettes touristiques de 104 %. En particulier les exportations de perle ont doublé de valeur entre 1995 et 2000.

Ceci est encourageant même si l'effort reste encore insuffisant : le Territoire progresse ainsi vers l'autonomie économique, sa croissance n'est plus déterminée exclusivement par la progression des transferts publics, comme c'était le cas auparavant.

Les politiques actuelles et la progression vers l'autonomie économique

L'insertion dans le cadre régional

La Polynésie française appartient à l'ensemble français mais aussi, en raison de sa position géographique, au Pacifique sud. Les relations commerciales du Territoire avec la région sont largement dominées par la Nouvelle-Zélande et l'Australie, qui représentent 96 % des importations de la Polynésie française en provenance de la région. Le taux de couverture des échanges avec ces deux pays est très faible (4,6 % en 1996).

La perliculture a permis de développer ses exportations vers le Japon (37 % des exportations en 2000, contre 14 % pour la France, 9 % pour les États-Unis) et les autres pays d'Asie, qui représentent l'essentiel des achats à ce secteur (IEOM 2000 : 102)

Les relations commerciales avec la Nouvelle-Calédonie sont peu importantes. En 1997 un accord commercial a été conclu favorisant l'entrée des crevettes calédoniennes sur le marché polynésien et l'introduction des perles Polynésiennes sur le marché calédonien.

La Polynésie française participe à la Communauté du Pacifique Sud, dont le siège est à Nouméa, et qui comprend 22 pays et territoires insulaires du Pacifique Sud et cinq membres fondateurs (Australie, Nouvelle-Zélande, France, États-Unis, Grande-Bretagne). Elle bénéficie des accords SPARTECA (accord régional de commerce et de coopération économique du Pacifique), qui facilitent les exportations de produits des pays du Pacifique vers la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Elle est associée à l'APEC (Coopération économique Asie-Pacifique), organisation favorisant la coopération économique entre les pays d'Asie et ceux du Pacifique, et à terme, l'abolition des barrières douanières entre eux.

Cependant, la Polynésie française est avant tout insérée dans l'ensemble économique européen, qui représente en 2000 51 % de ses importations (contre 16 % pour l'Australie et la Nouvelle Zélande, 14 % pour les États-Unis, 4 % pour le Japon) (IEOM 2000 : 104).

Une réforme fiscale importante

Depuis 1998, le Territoire a instauré la TVA. Celle-ci, sur une période de cinq ans, doit remplacer progressivement les droits d'entrée (frappant tous les produits) et toute une série de taxes à l'importation qui ont été rajoutées au fil des ans.

En 2003, ne subsisteront, en principe, que les droits de douane frappant les produits ne venant pas de la communauté européenne (à un taux réduit par rapport à 1998). La réforme en cours doit favoriser l'investissement et l'exportation, puisque la TVA sur les achats de machines ou de matières premières est déductible alors qu'auparavant ils subissaient des taxes à l'importation importantes. La perliculture et le tourisme devraient également bénéficier de cette réforme, car ces

activités importent leurs « intrants » et exportent leurs produits (pas de TVA à l'exportation). Les prix des produits importés très taxés et non concurrents de produits locaux, tels que les automobiles et autres véhicules, les équipements ménagers, informatiques et électroniques, devraient baisser grâce à cette réforme. En 2002, une nouvelle taxe de 18 % sur les véhicules automobiles a cependant été instituée, ce qui a empêché la baisse de leur prix.

La loi d'orientation pour le développement de la Polynésie française

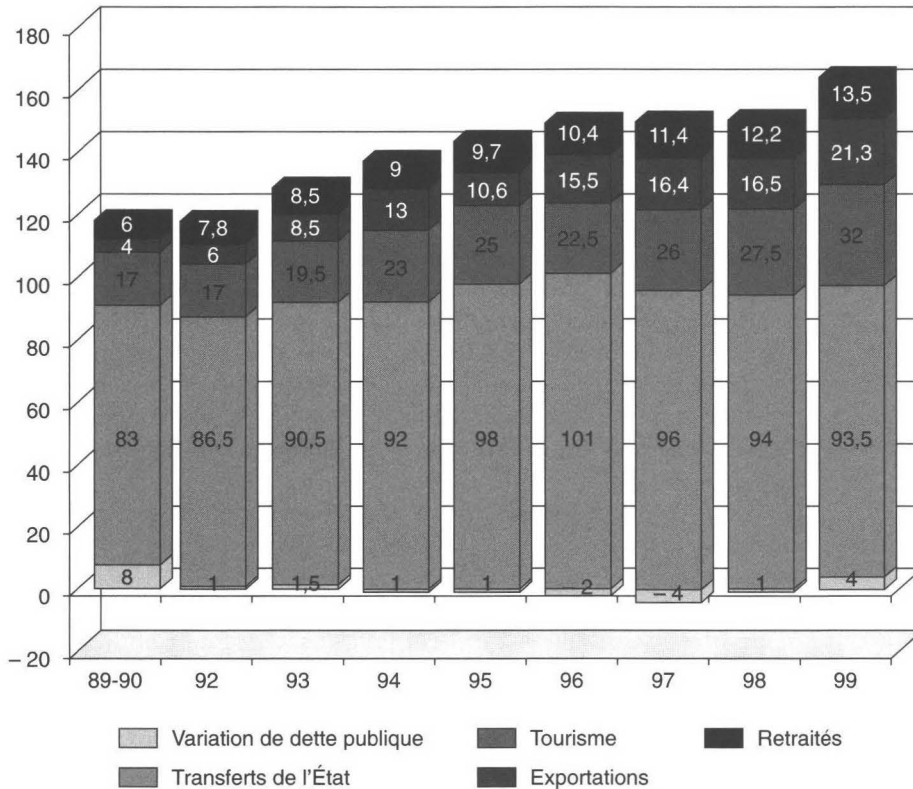
Suite à l'arrêt des essais nucléaires (1996), l'État a promis de stabiliser pendant dix ans (1996-2006) les transferts de fonds publics vers la Polynésie française. Les dépenses du CEP sont reconverties en dépenses civiles, notamment grâce au « Fonds pour la reconversion économique » de la Polynésie française : 18 milliards de francs CFP (1 milliard FF) par an depuis 1997.

L'objectif de la « loi d'orientation pour le développement de la Polynésie française » est de faire passer les « ressources extérieures propres » (à savoir les exportations, les recettes touristiques, et les apports financiers des retraités) par rapport aux « ressources extérieures totales » (comprenant les transferts nets de l'État) de 32 % en 1995 à 50 % en 2003. Cet objectif est en voie d'être atteint, grâce au développement des exportations et des recettes touristiques : la part des ressources extérieures propres a atteint 41 %, en 1999, et elle continue de progresser.

Milliards de F. CFP	89-90	92	93	94	95	96	97	98	99
Transferts de l'État	83	86,5	90,5	92	98	101	96	94	93,5
Dont transferts militaires	40	40,5	41	40	38	39	33	27	22,5
Dont transferts civils	43	46	49,5	52	60	62	63	67	71
Variation de la dette publique	8	1	1,5	-1	-1	-2	-4	-1	4
Ressources propres	27	30,8	36,5	45	45,3	48,4	53,8	56,2	66,8
Tourisme	17	17	19,5	23	25	22,5	26	27,5	32
Exportations (dont perle noire)	4	6 (5,0)	8,5 (7,8)	13 (11,8)	10,6 (9,5)	15,5 (14,1)	16,4 (14,6)	16,5 (15,0)	21,3 (18,9)
Retraités	6	7,8	8,5	9	9,7	10,4	11,4	12,2	13,5
Ressources totales	118	118,3	128,5	136	142,3	147,4	145,8	149,2	164,3
% des ressources propres	22,9	26,0	28,4	33,1	31,8	32,8	36,9	37,7	40,7

Source : Rapport sur l'exécution de la loi d'orientation, 2000.

Les ressources extérieures de la Polynésie française



La perle noire et la pêche : les problèmes actuels et les solutions envisagées

Grâce au développement de la perliculture et de la pêche, les effectifs du secteur primaire ont augmenté de 73,4 % (soit 11 % par an) entre 1995 et 2000. On peut donc parler d'une véritable renaissance du secteur primaire.

En 2000, les exportations de perles se sont élevées à 21 milliards de francs CFP (soit 1 155 millions de francs français), celles de la pêche 804 millions de CFP (44,2 millions de francs français) et les recettes du tourisme à 40 milliards de francs CFP (2 200 millions de francs français). Partant de rien en 1970, la Polynésie française est devenue, en 1999, le premier exportateur

de perle (en valeur), devant l'Australie et l'Indonésie. Alors qu'il avait fallu vingt ans pour passer de quelques kilos de perles à 5,2 tonnes en 1997, il a suffi de trois ans pour passer de 5,2 tonnes à 11,7 tonnes en 2000. Les emplois concernant la filière perlière sont estimés à présent à environ 7 000 dont 5 000 à 6 000 travaillent sur mille petites exploitations familiales et quelques fermes de grand gabarit. L'artisanat, la bijouterie, le négoce et les greffeurs locaux représenteraient pour leur part 1 000 à 1 200 emplois.

Entre 1988 et 1996, le nombre d'emplois dans le secteur primaire (agriculture, pêche, perliculture) dans les Tuamotu-Gambier a augmenté de 1 626 (+ 79 %), la hausse intéressant essentiellement la perliculture. Cependant, on constate une baisse régulière du prix par gramme, de 6490 francs CFP (357 francs français) en 1990 à 1 782 francs CFP (98 francs français) en 2000. En 2001 le prix en gramme est tombé à 1 400 francs CFP, et le principal producteur (Robert Wan) a dû mettre son personnel au chômage technique pendant six mois. Depuis 2001 la valeur des exportations perlières diminue. Cet important recul (une division de 3,6 fois en dix ans) soulève les problèmes du maintien de la qualité et celui de la saturation du marché international. Face à cette baisse des cours, de nombreuses fermes sont aujourd'hui en difficulté ; certaines ont cessé leur activité ou envisagent de le faire. Le gouvernement territorial a pris diverses mesures pour remédier au problème, parmi lesquelles :

- un contrôle systématique par rayon X des bagages, pour arrêter les exportations clandestines de perles de mauvaise qualité ;
- l'instauration d'une carte de négociant ;
- l'interdiction de vendre les perles de qualité inférieure à l'exportation ;
- une taxe à l'exportation de 200 francs CFP (11 francs français) par gramme, pour décourager l'exportation de perles de faible valeur, et pour financer la promotion du produit à travers le GIE « Perles de Tahiti » qui reçoit une partie du montant de cette taxe ;
- un gel temporaire des autorisations de concessions maritimes pour la perliculture.
- une obligation de déclaration de toute exportation au service de la perliculture qui classe les perles exportées, certifie leur qualité, rejette les rebuts avant exportation (avec indemnisation des producteurs pour ces rebuts), et remet les lots sous plis scellés à la douane. Cette nouvelle procédure sécurise les acheteurs et permet l'obtention de statistiques fiables par niveau de qualité.

En Australie, où il n'existe qu'un petit nombre de sociétés perlières, de stricts quotas de production ont limité la hausse des exportations de perle blanche. En 1999, la perle australienne, plus grosse en moyenne que la perle polynésienne (plus de 3 grammes par perle contre 1,75 grammes pour la perle polynésienne) s'est vendue 25 772 francs CFP l'unité (1 417 francs français) alors que la perle polynésienne se vendait 3 098 francs CFP l'unité (170 francs français).

Prix de la perle en Australie et en Polynésie française

1999	Polynésie française	Australie
Valeur	18 892	16 999
Poids	10 671 220	
Nombre	6 097 840	659 601
Prix par gramme	1 770	
Prix par perle	3 098	25 772
Poids moyen d'une perle de Polynésie française : 1,75 g		

Sources : ISPF, Service des ressources marines, Australian Bureau of Statistics.

La Polynésie française vend douze fois plus de perles que l'Australie, mais à un prix huit fois moindre, ce qui détermine des recettes totales supérieures de seulement 11 % sur son concurrent. Pour ce résultat, il a fallu greffer environ 12 millions de nacres en Polynésie française, contre moins de 1 million en Australie. Le système des quotas oblige les producteurs australiens à porter leurs efforts sur la qualité et la grosseur des perles, plutôt que sur la quantité des nacres greffées. Mais sa transposition en Polynésie française semble poser des problèmes insurmontables, étant donné les difficultés du contrôle sur un territoire grand comme l'Europe qui compte de très nombreuses fermes perlières de petites tailles.

Pendant des décennies, la zone économique maritime de la Polynésie française, grande comme l'Europe de l'Ouest, a été pêchée par des thoniers américains, coréens et japonais, en vertu d'accords de pêche qui octroyaient au Territoire une redevance versée à un fond de développement de la pêche Polynésienne. Au début des années quatre-vingt dix, les flottilles de pêche japonaises et coréennes totalisaient 11 000 tonnes de captures autorisées. Le nombre de navires de pêche coréens autorisés était de 72 (ITSTAT 1998 : 240). Mais la flotte de pêche industrielle locale était alors quasi-inexistante.

Grâce à une politique volontariste de promotion de la pêche thonière, à l'utilisation de la loi Pons, des subventions du FIDES et du FED, la flottille de pêche industrielle à la palangre (thoniers et bonitiers) est passée de 5 unités en 1990 à 56 unités en 2000. De 1995 à 2000, le tonnage de poisson pêché localement a augmenté de 67 % (atteignant 9 901 tonnes en 2000), le produit de la pêche hauturière a augmenté de 21 % par an, et les exportations ont été multipliées par huit environ, atteignant 1 731 tonnes en 2000. À titre de comparaison, les navires coréens pêchent 2 500 à 3 000 tonnes de poisson dans la ZEE selon les années. La part exportée est passée de 4,5 % en 1995 à 28,3 % en 2000 (IEOM 2000). Cependant, la pêche locale reste essentiellement (à 83 % en

2000), écoulee sur le marché intérieur où les prix obtenus sont plus rémunérateurs qu'à l'exportation, notamment pour le thon blanc. Par ailleurs la consommation intérieure a considérablement augmenté ces dernières années. On décèle encore ici les effets du *syndrome hollandais* : les prix intérieurs élevés découragent les efforts d'exportation. La pêche ne représente encore qu'une part minime des exportations (796 millions de francs CFP d'exportations contre 21 milliards de francs CFP pour la perle en 2000).

Le Territoire a mis en œuvre un programme stratégique de développement de la pêche qui se fixe comme objectif, à l'horizon 2003, une production de 11 000 tonnes de poissons, dont 7 000 tonnes destinées au marché intérieur. Le montant des exportations attendu par le Territoire est de 3 milliards de francs CFP (165 millions de F) en 2005. Il est prévu de créer une société d'économie mixte qui devrait être à l'origine de la réalisation de 56 navires de pêche (ce qui revient à doubler la flotte existante).

Le tourisme : peut mieux faire ?

Le tourisme est la seule possibilité d'envergure pour que le Territoire atteigne à terme son objectif d'autonomie économique, sans sacrifier le pouvoir d'achat des habitants. Dans le Pacifique, deux économies insulaires ont su reconvertir une économie des activités militaires vers le tourisme. Il s'agit de Guam (territoire de l'Union des États-Unis d'Amérique) et de Hawaï (50^e État de l'Union). Le tableau 30.4 permet de comparer les deux îles avec la Polynésie française.

En 1996, les recettes touristiques par habitant à Guam (10 191 \$) et Hawaï (9 218 \$) dépassent l'ensemble des recettes extérieures par habitant de la Polynésie française (8 590 \$). L'autonomie économique de ce dernier territoire serait donc atteinte (sans avoir recours aux transferts financiers de l'État et sans baisse de niveau de vie) s'il recevait autant de recettes touristiques par habitant que Guam ou Hawaï. En effet, les transferts de l'État représentent 5 758 \$ par habitant en Polynésie française, soit beaucoup moins (par habitant) que les recettes du tourisme à Hawaï (9 218 \$) ou à Guam (10 191 \$). Pour remplacer les transferts de l'État, il faudrait multiplier par 3,5 les recettes touristiques par habitant de 1996. En conséquence, le nombre de touristes devrait s'élever à 573 000, soit 2,6 touristes par habitant en prenant la population actuelle de Polynésie française, ratio qui, au demeurant, serait beaucoup moins élevé qu'à Guam (8,92) ou à Hawaï (5,76).

Dépenses touristiques et transferts de l'État à Hawaii, en Polynésie française et à Guam

	Hawaii 1996	Par habitant	Polynésie française 1996	Par habitant	Guam 1996	Par habitant
Population	1 183,723		213,000		152,695	
PIB Millions de \$	33,509	28,308	4 013,890	18,845	2,993	19,598
Touristes	6 823,000	5,760	163,774	0,770	1 362,600	8,920
(Dépenses – recettes) de l'État fédéral à Hawaii ou Guam ou de l'État français en PF en M de \$	3,190	2,695	1 226,420	5,758	809,700	5,303
Exportations Millions \$	1,563	1,320	252,730	1,187	89	583
Recettes du tourisme Millions \$	10,911	9,218	350,570	1,646	1,556	10,191
Recettes extérieures/hab (transferts publics + tou- risme+ exportations)	15,664	13,233	1,830	8,590	2,455	16,076
PIB/recettes extérieures	2,140		2,190		1,220	
Transferts publics en % des recettes ext.	20,4 %		67,0 %		33,0 %	
Exportations en % des recettes ext.	10,0 %		13,8 %		3,6 %	
Tourisme en % des recettes ext.	69,7 %		19,2 %		63,4 %	

Sources : Bank of Hawaii country reports (1997), *Regards*, n° 8, Institut territorial de la statistique, Guam Economic Review, vol 18, n° 4.

En 2001, les événements du 11 septembre et la faillite de la compagnie Renaissance, qui exploitait deux paquebots deux paquebots « défiscalisée » en Polynésie française, ont provoqué un net recul de l'activité touristique.

Conclusion

Le bilan économique de la période récente est globalement positif, grâce à une croissance rapide du PIB et de l'emploi qui aurait paru improbable si on l'avait prédite en 1995. Des réformes ont mis l'économie sur la bonne voie, mais le Territoire manque toutefois d'une grande ambition. Les exemples de Hawaï et de Guam montrent qu'une économie qui repose sur le tourisme peut permettre d'atteindre l'autonomie économique sans sacrifier le niveau de vie, du moins lorsqu'on est en prise directe sur de grands « réservoirs de touristes » (États-Unis et Japon dans les cas de Hawaï et surtout de Guam). La part des transferts publics dans les ressources extérieures de ces îles est relativement faible, surtout dans le cas de Hawaï, qui possède une économie diversifiée. Dès lors, la recherche d'une progression des ressources extérieures propres de la Polynésie française (pour pouvoir encaisser, vers 2006, une forte baisse des transferts publics, sans connaître de baisse de niveau de vie) passe par des objectifs beaucoup plus ambitieux pour le tourisme et la perliculture, ressources sur lesquelles se fonde l'économie contemporaine.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BROUILLET, J.-C., *L'île aux perles noires*, Robert Laffont, 1984.
- CRUSOL J., HEIN Ph., VELLAS J., *L'enjeu des petites économies insulaires*, Economica, Paris, 1988.
- INSTITUT D'EMISSION D'OUTRE MER, *La Polynésie française en 2000*.
- ITSTAT (Institut Territorial de la Statistique), *Tableaux de l'Économie Polynésienne 1998*.
- INSTITUT STATISTIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE (ISPF), *1987-1996 : Dix ans d'économie Polynésienne*, 2000.
- ORSTOM, *Atlas de la Polynésie française*, 1993
- POIRINE B., « Le développement par la rente dans les petites économies insulaires dépendantes », *Revue Économique*, vol. 44, n° 6, pp. 1169-1199, novembre 1993.
- POIRINE B., « Rente géo-stratégique et avantage comparatif des petites économies insulaires », *Revue Française d'Économie*, n° 4, 87-119, automne 1993.
- POIRINE B., *Tabiti, Stratégie pour l'après-nucléaire*, l'Harmattan, Paris, 1996.
- POIRINE B., « La contribution de la substitution d'importation à la croissance dans les DOM-TOM, 1977-89 », *Revue française d'économie*, (11) : 167-192, 1996.
- POIRINE B., « The economy of French Polynesia », *Pacific Economic Bulletin*, 14 (2), 1999.

POIRINE, Bernard & TISDELL, Clem, « Socioeconomics of pearl culture : industry change and comparison focussing on Australia and French Polynesia », *World Aquaculture*, June 2000, vol. 30.

SERVICE DU PLAN ET DE LA PRÉVISION ÉCONOMIQUE, *Bilan économique de la Polynésie française, 1991-1999*, 2001.

VAN WIJNBERGEN S., *The « Dutch disease » : A disease after all ?* Economic Journal, vol. 94, n° 373, pp. 41-55, 1984.